

4. Comment être sûr que la filière des FS des affaires sociales restera une entité viable à EIC?

EIC s'engage à recruter annuellement des agents FS de la filière des affaires sociales et à appliquer les procédures d'avancement à niveau annuel en vigueur à AECEC. Les agents FS de la filière des affaires sociales resteront permutants et continueront à faire partie de l'APASE (comme ç'a été le cas de 1971 à 1981). La direction d'AECEC et d'EIC collaborera avec l'APASE et ses membres à la réalisation d'objectifs communs (restructuration du service extérieur, renégociation des contrats, etc.).

5. Les fonctions des agents FS des affaires sociales changeront-elles fondamentalement?

On fera de notre mieux pour que le transfert de la structure actuelle d'organisation et de gestion de l'immigration à AECEC soit transférée à EIC avec un **minimum** de changements et de dérangements. La nature du travail à l'Administration centrale ne devrait pas beaucoup changer. À l'étranger, rien ne changera. Les agents des affaires sociales continueront à assurer l'exécution du programme d'immigration sous la responsabilité du CDM, sauf qu'ils relèveront directement d'EIC.

6. Et si je choisis de ne pas accepter l'offre d'EIC? Quels sont mes options? Y a-t-il moyen d'être muté à une autre filière du service extérieur; si pas immédiatement, du moins ultérieurement?

EIC offrira à tous les FS de la filière des affaires sociales un poste à leur niveau et à leur salaire actuels. Bien entendu, AECEC et EIC faciliteront la mise en oeuvre d'un programme permanent de détachement -- surtout pour doter les postes d'immigration à l'étranger --, mais il ne sera pas possible de muter les agents FS des affaires sociales aux deux autres filières du service extérieur. Les FS des affaires sociales qui décident de ne pas accepter d'offre d'emploi à EIC seront protégés par les dispositions de la Politique du gouvernement concernant le réaménagement des effectifs. (Voir les questions et réponses sur le réaménagement des effectifs.)

7. Quelles seront les éventuelles répercussions de la décision de transférer le programme d'immigration à EIC sur le processus d'affectation cet été?

a) Si votre affectation à l'étranger n'est pas censée prendre fin cet été ou si vous êtes muté à une autre mission, vous ne devriez pas être touché par le changement décidé. S'il est prévu que vous devez revenir à l'Administration centrale, vous reviendrez et travaillerez sans doute à EIC et non à l'Administration centrale d'AECEC.